



ADEAR 11
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Venez nous rencontrer et partager
nos « Matinées de l'Info » !

ANTICIPER LA FIN DU STATUT DE CONJOINT·E COLLABORATEUR·TRICE

L'équipe de l'ADEAR11 entourée de ses partenaires : la MSA, la Confédération Paysanne, le collectif « Nous Paysannes » et Solidarité Paysans Aude vous invite à participer le mardi 20 janvier 2026 à une matinée d'information et d'échanges sur le thème du statut de conjoint·e collaborateur·trice.

Ce statut est limité à une durée maximale de 5 ans. Toute personne ayant ce statut depuis le 1er janvier 2022 ou avant cette date devra y mettre fin au plus tard le 31 décembre 2026. Au-delà de cette date, pour continuer à travailler sur l'exploitation, il sera nécessaire d'adopter un autre statut.

Venez nous rencontrer dans les locaux de la Maison Paysanne
1 avenue Salvador Allende à Limoux (parking de la piscine municipale)

mardi 20 janvier de 10h à 12h30

- Rappel du cadre de ce statut, limites et témoignages
- Anticiper les démarches pour continuer à travailler sur l'exploitation
- Enjeux et réflexion sur la forme de ce nouvel engagement professionnel

